

SECTEUR 8. RUE DE GROIX



Entre le centre-ville et le Runiou, le site est destiné à accueillir un équipement sportif.

L'aménagement doit tenir compte des haies et talus existants, notamment dans la partie ouest.

Dans son agencement, le site doit être accessible par tous moyens depuis la rue de Groix et accessible pour les piétons depuis la rue du Pavillon Bleu. Dans le premier cas, une aire de retournement, calibrée aux besoins de l'opération (usagers et services), doit permettre la bonne circulation au sein de l'opération

À noter qu'un recul de 25 mètres est à prévoir par rapport à la rue du Pavillon Bleu pour protéger les biens et les personnes.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

| | | | |
|----------------------|---------------------|-------------|--------------------|
| Superficie : | 2,33 hectares | | |
| Répartition : | | | |
| 0% | Habitat | 0% | Mixité de fonction |
| 0% | Activité économique | 100% | Équipement |
| 0% | Espace public | 0% | Naturel |